

## [Text]

Mr. Chairman, the Canadian Bankers' Association is pleased to have this opportunity to appear before the Legislative Committee on Bill C-86. As major participants in the financial services industry and as members of the CDIC, the chartered banks have a natural and legitimate interest in the efficient functioning of the deposit insurance scheme within the framework of a safe and stable financial system.

The board of directors. Expansion of the board of directors of CDIC is consistent with CBA's long-held view that the board should have greater private sector representation. We recommend that these private sector representatives be appointed by Governor in Council on the basis of proven expertise rather than on the basis of affiliation with any particular industry sector. To this end, the CBA recommends that the banking industry be empowered to provide, through the CBA, a list of qualified individuals for appointment by the Governor in Council; that is to say a list from which the Governor in Council would make a choice.

I might say we have not dealt with the issue of whether the Minister of Finance makes the appointments on the recommendation of the Governor in Council or not. We leave that to you.

Deposit insurance premiums. In our September 1985 brief, commenting on the Wyman report, we took the position that the fixing of premium rates for ongoing deposit insurance should be separated from the question of financing the deficit of the CDIC. In principle, the CDIC premium rates should depend primarily on the future expected losses of the member institutions. The existing premium rate structure might well be adequate if there were more effective supervision of the financial institutions at both the federal and provincial levels. In a restructured deposit insurance system, the events which led to the current CDIC deficit would be much less likely to occur.

The proposed tripling of the premium rate provided for in Bill C-86 is supposed to be temporary, extending from February 1, 1986 until April 30, 1987. The banking industry would find this temporary surcharge easier to accept if there were positive measures in place to reform the deposit insurance system altogether.

In our view, the premium-paying member institutions of CDIC should not be saddled with the whole cost of bailing out a number of financial institutions when the federal and provincial governments bore a significant measure of responsibility for the failures. It must be recognized that both levels of government contributed to the size of the deficit through: (a) inadequate supervision of member institutions, as acknowledged in the Wyman report; (b) a decision to honour claims in excess of agreed insurance limits; (c) a decision to increase insurance coverage retroactively from \$20,000 to \$60,000 in the wake of the collapse of the Crown, Greymac and Seaway group of companies.

## [Translation]

Wyman. C'est la raison pour laquelle je lui ai demandé de se joindre à nous aujourd'hui.

Monsieur le président, l'Association des banquiers canadiens est heureuse d'avoir la possibilité de comparaître devant le comité législatif étudiant le projet de loi C-86. En tant que principaux participants du secteur des services financiers et membres de la SADC, les banques à charte ont un intérêt naturel et légitime au fonctionnement efficace du programme d'assurance-dépôts dans le cadre d'un système financier stable et solide.

L'accroissement du nombre de membres du conseil d'administration de la SADC est compatible avec l'opinion maintenue depuis longtemps par l'Association des banquiers canadiens et selon laquelle un tel conseil devrait se composer dans une plus grande mesure de représentants du secteur privé. Nous recommandons que de tels représentants soient nommés par le gouverneur en conseil sur la base d'une compétence prouvée plutôt que sur celle de l'affiliation avec un secteur particulier. À cet effet, l'ABC recommande que le secteur bancaire puisse fournir, par le truchement de l'ABC, une liste de personnes compétentes à soumettre au gouverneur en conseil. Celui-ci pourrait alors faire un choix à partir d'une telle liste.

Quant à la question de savoir si le ministre des Finances procède ensuite aux nominations sur la recommandation du gouverneur en conseil ou non, nous ne nous penchons pas sur celle-ci, mais nous vous laissons le soin d'en décider.

Les primes d'assurance-dépôts. Dans notre mémoire de septembre 1985, dans lequel nous commentons le rapport Wyman, nous avons adopté l'attitude selon laquelle l'établissement des taux de primes pour l'assurance-dépôts devrait être séparé du financement du déficit de la SADC. En principe, ces taux devraient dépendre surtout des pertes éventuelles des institutions membres. La structure actuelle des primes pourrait fort bien être adéquate s'il existait une surveillance plus efficace des institutions financières tant au niveau fédéral que provincial. Dans un système d'assurance-dépôts restructuré, les événements qui ont conduit au déficit actuel de la SADC auraient beaucoup moins de chances de se produire.

Le projet de loi C-86 prévoit de tripler les primes. Il s'agirait là d'une mesure temporaire appliquée à la période du 1<sup>er</sup> février 1986 au 30 avril 1987. Le secteur bancaire trouverait une telle surcharge temporaire plus facile à accepter si des mesures positives étaient mises en place afin de réformer tout le système de l'assurance-dépôts.

À notre avis, les institutions membres de la SADC et qui versent des primes ne devraient pas avoir à supporter tout le coût du renflouage d'un certain nombre d'institutions financières alors que les gouvernements fédéral et provinciaux sont en grande partie responsables des faillites. Il faut reconnaître la responsabilité des deux paliers de gouvernement quant à l'importance du déficit et ceci pour les raisons suivantes: a) une surveillance inadéquate des institutions membres, comme en fait état le rapport Wyman; b) la décision des gouvernements d'honorer les réclamations au-dessus des limites d'assurance prévues; c) la décision d'augmenter la couverture rétroactivement pour la faire passer de 20,000\$ à 60,000\$ à la suite de la faillite de Crown, Greymac et Seaway.